

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces	la ligne	20
Réclames	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 2 JUIN

LA FORTUNE DE LA FRANCE

La lutte libre-échangiste contre les tarifs douaniers tourne manifestement au profit des défenseurs de la production nationale. La campagne a été, cependant, sagement menée par les doctrinaires, âprement poursuivie par les praticiens de l'internationalisme commercial, et le ministère, sans toutefois prendre trop ostensiblement parti contre la commission, a penché du côté où il tombera, le côté des oligarques parlementaires. Nous avons le droit de nous féliciter de ces résultats.

Il ne s'agit ici d'aucune question politique pouvant diviser les meilleurs esprits. Nous ne mettons nullement en doute les sentiments de nos contradicteurs, mais nous avons bien le droit de déplorer les erreurs funestes d'une école qui semble frappée d'impénitence autant que d'aveuglement. C'est avec une attention des plus vigilantes et sans parti-pris que nous suivons les débats engagés ; eh bien ! nous le dirons en toute franchise : ce sont surtout les procédés libre-échangistes qui nous confirment dans nos opinions protectionnistes.

Certains moyens de défense se retournent, en effet, comme une accusation, contre ceux qui les emploient.

Les questions que l'on discute en ce moment, à la Chambre, touchent à la richesse même du pays ; elles sont, sous une apparence un peu technique, de l'ordre le plus élevé et le plus général. C'est la vie nationale qui est en jeu, car les erreurs économiques se traduisent par des catastrophes.

On peut dire avec vérité que si la victoire se range du côté des gros bataillons, les gros bataillons se trouvent dans les nations dont la prospérité assure, par l'ordre et la liberté, l'essor de toutes les forces vives, au jour de la lutte décisive, sous les plis sacrés du drapeau.

Il ne faut donc point se laisser décourager par l'aridité de quelques chiffres, le côté spécial de certains discours. Il n'est point indifférent à la France d'avoir du blé, de la viande, pour vivre, au besoin sans être tributaire d'arrivages que la spéculation peut suspendre ou que la guerre peut arrêter. Or, la culture en blé sera d'autant plus intensive et étendue qu'elle deviendra rémunératrice ; le marché de la Villette sera d'autant mieux approvisionné en viandes françaises que les Allemands ne pourront venir avec des gigots infectieux faire une concurrence déloyale et mettre en péril la santé publique. Qui ne comprend que notre marché extérieur doit être seulement la conséquence et non pas la cause régulatrice de notre marché intérieur ?

La liberté, on l'invoque, pour l'enchaîner par des traités dont le meilleur ne vaudrait rien. L'égalité, on la viole au profit du négoce étranger. La fraternité, on ne s'en souvient que pour favoriser les trafiquants exotiques. Voilà tout le libre-échange dégagé de ses formules soignées. Et l'on ose dire qu'il n'y a plus de frontières, à l'heure même où, hérissée de baion-

nettes et encombrée de canons, l'Europe ressemble à un vaste camp dont les soldats sont prêts à se ruer les uns sur les autres pour la grande tuerie, celle que l'on peut ajourner, mais qui est entrée dans la fatalité des choses le jour des mutilations toujours saignantes de notre patrie.

Nous ne sommes pas ici des humanitaires. Nous sommes des Français, et la politique économique est pour nous, à cette heure, comme la sentinelle avancée qui garde nos frontières d'aujourd'hui, en attendant celles de demain.

Les libre-échangistes illuminèrent à Londres en 1860 ; les Prussiens illuminèrent dix ans après. En toute justice, Cobden devrait avoir son buste à Berlin, il a été un précurseur de Moltke, car il a affaibli la France et les ruines de la paix ont précédé les ruines de la guerre. C'est sur les champs du travail qu'a commencé la bataille. On sait, hélas ! pourquoi et comment elle a fini, malgré l'héroïsme de nos soldats.

Eh bien ! les causes contraires amèneront des effets contraires.

Fermez, messieurs les députés, fermez nos frontières, dirons-nous, c'est la fortune de la France.

LOUIS D'ESTAMPES.

Les syndicats ouvriers à la Chambre

La loi sur les syndicats a été votée avec l'appui du gouvernement en 1884 ; elle l'a été à une forte majorité, dans l'intention de faciliter par des associations légalement constituées la solution des différends qui naissent entre les travailleurs et les patrons.

Cette loi a été jetée en pâture aux socialistes ; et voici que, déjà, son application soulève des tempêtes.

Dans le cas actuel, les interprétations les plus contradictoires ont eu lieu sur la loi de 1884 : doit-on dissoudre les syndicats dès qu'ils comptent parmi leurs membres des ouvriers qui n'exercent plus leur métier pour une raison ou pour une autre ? M. Fallières a jugé que c'est un droit ; MM. Basly, Millerand et de Mun ont protesté que c'est un déni de justice.

Les syndicats d'ouvriers métallurgistes d'Hautmont ont été frappés de dissolution sous prétexte que plusieurs de leurs administrateurs sont boulangers ou cabaretiers.

A cela, l'interpellateur, M. Basly, a répondu que cela est exact, mais que ces ouvriers avaient été pendant quinze, vingt, trente ans, ouvriers métallurgistes. Dans ces conditions, il s'est étonné de la dissolution des syndicats.

Il n'est pas nécessaire d'exercer la profession, il suffit de l'avoir exercée, a-t-il affirmé.

M. Fallières ayant protesté, la discussion n'a pas tardé de tourner à l'aigre. MM. Millerand et de Mun ont accusé le gouvernement de donner aux ouvriers beaucoup de bonnes paroles et de changer, dans ses actes, d'attitude à leur égard.

Cette constatation a soulevé des orages et les membres du gouvernement se sont trouvés bientôt en contradiction avec eux-mêmes.

M. Millerand ayant déposé un ordre du jour invitant le gouvernement à appliquer la loi sur

les syndicats dans un sens plus large et plus libéral, M. Fallières s'y est opposé ; mais il a reconnu la nécessité d'étudier quelles adjonctions peuvent être faites au texte de la loi.

M. de Freycinet, sentant que la majorité n'était point satisfaite de cette promesse vague, a affirmé que, dès demain, il présenterait un amendement.

Mis ainsi en contradiction, les ministres se sont troublés, le centre s'est fâché et MM. de Choiseul et Desprez se sont étonnés de ce changement d'attitude.

Le président du conseil, visiblement ennuyé, a tenté de s'expliquer en déclarant que le gouvernement doit toujours évoluer avec la majorité.

Pendant plus d'une demi-heure M. de Freycinet a hésité, cherchant des termes satisfaisants et n'en trouvant pas.

De tout cela il est ressorti plus clairement que jamais que les lois votées par les républicains sont mal faites, inapplicables et confuses ; que les hommes du gouvernement sont sans consistance, sans programme, ballottés par les volontés contradictoires des opportunistes et des radicaux.

Le spectacle qu'a présenté M. de Freycinet, cherchant à raccrocher sa majorité par la flatterie et l'adulation, a été absolument écoeurant.

Les théories qu'il a défendues sont lamentables.

L'ordre du jour pur et simple a été voté, mais le gouvernement chancelle.

INFORMATIONS

UN DANGER POUR L'ALGÉRIE

On parlait, hier, dans les couloirs de la Chambre, d'une question qui serait adressée cette semaine à M. Ribot sur le départ d'une expédition marocaine contre le Tonat.

On sait que, depuis le traité de 1845, le Tonat fait partie des territoires du Sud-Algérien, dépendant de l'influence française, et le départ de l'expédition en question, rapproché des récentes paroles de lord Salisbury à Glasgow, sur l'état du Maroc, cause dès lors une certaine émotion et nécessite des explications.

Gâchis financier

Nous avons, il y a quelque temps, signalé les désordres incroyables, les virements frauduleux relevés par la Cour de Comptes dans le budget de 1885.

Le budget de 1886 est aussi irrégulier. Voici un extrait du rapport de la Cour des Comptes :

« Au sujet des produits domaniaux, dit-il, la Cour expose, une fois de plus, qu'elle n'est pas mise en demeure d'exercer sur les recettes des domaines le contrôle qui lui est dévolu par la loi, parce que les titres de perception (baux, ventes, redevances) ne lui sont pas produits...

Le ministère des travaux publics est particulièrement visé dans les observations de la Cour des comptes qui constatent que vingt et un mois après la promulgation du décret de réor-

ganisation, le ministère des travaux publics n'avait fait que peu d'efforts pour réduire son personnel, et le faire rentrer dans les limites imposées par ce décret... Des irrégularités ont été signalées dans les dépenses relatives aux écoles normales d'instituteurs et d'institutrices de la Seine, qui ont eu pour résultats non seulement d'augmenter les charges du département de la Seine, mais encore de grever dans l'avenir le Trésor public de pensions civiles plus élevées. »

La Cour des comptes mentionne ces irrégularités, c'est très bien, mais où est le contrôle ? où est la sanction ?

SUICIDE D'UN SÉNATEUR DES DEUX-SÈVRES

M. Léo Aymé, sénateur des Deux-Sèvres, s'est suicidé, dans la nuit de samedi, à Paris, dans l'une des chambres de l'hôtel Monsigny, n° 4, rue Monsigny. Un médecin, appelé dès qu'on eut connaissance de ce suicide, a déclaré avoir vu, reposant sur un lit, le cadavre de M. Léo Aymé, dont la mort devait être attribuée à la pendaison.

M. Léo Aymé était âgé de 54 ans. Né dans l'arrondissement de Melle (Deux-Sèvres), il avait fait toute sa carrière dans la magistrature. Il occupa le poste de substitut du procureur général près la Cour de Poitiers, et en dernier lieu il devint conseiller à la même Cour.

Il occupait ces fonctions lorsqu'il fut élu sénateur des Deux-Sèvres au renouvellement triennal du 4 janvier dernier.

Il remplaçait sur la liste républicaine M. Bergeon, sénateur sortant, qui ne se représentait pas.

M. Léo Aymé, en vertu de la loi sur les incompatibilités, dut résigner ses fonctions judiciaires.

Depuis longtemps conseiller général, M. Léo Aymé était devenu depuis quelque temps président du Conseil général des Deux-Sèvres. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

M. Aymé possédait une magnifique propriété à Celles-sur-Melle (Deux-Sèvres). C'est là qu'il allait passer ses vacances parlementaires.

M. Léo Aymé était revenu à Paris depuis environ deux mois.

Il était atteint d'une angine de poitrine qui le faisait cruellement souffrir et que tous les médecins consultés par lui avaient déclarée incurable. Il recevait dans ces derniers temps les soins de M. le docteur Huchard.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 1^{er} juin 1891.

Les rachats des vendeurs déterminent une nouvelle poussée de hausse sur le 3 0/0 qui clôture à 95.05 après 95.40. Le 4 1/2 0/0 se traite à 104.40.

La Banque de Paris consolide son avance à 790. L'approche du coupon de 25 francs qui sera, comme on sait, détaché le 1^{er} juillet, doit accentuer le mouvement de reprise déjà commencé.

La Société Générale ne s'écarte pas du cours de 475. Cette immobilité due uniquement à l'état général du marché ne saurait persister longtemps désormais.

Le Crédit Lyonnais se négocie en grande

Étude de M^e HENRY LECOY, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le 9 mai 1891, enregistré,

Au profit de M^{me} Clémentine Vinet, domestique, demeurant à Saumur, rue de Bordeaux, épouse de M. Toussaint Bastien, cultivateur, demeurant à Trèves-Cunault, duquel elle était séparée de corps et de biens par jugement dudit Tribunal, en date du 27 février 1887, et passé en force de chose jugée,

Il appert: Que le divorce par voie de conversion a été prononcé entre lesdits époux Bastien-Vinet.

Pour extrait certifié conforme et véritable par l'avoué soussigné.

Saumur, le 4^{er} juin 1891.

LECOY.

Assistance judiciaire; décision du 17 décembre 1890.

Étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Grande Vente Mobilière

DE MATÉRIEL & DE MARCHANDISES

Qui commencera le DIMANCHE 7 JUIN et continuera les Dimanches suivants.

A l'usine de Bron, commune de Coudray-Macouard, par Montreuil-Bellay.

ON VENDRA:

Meubles, batterie de cuisine, liège, fusil, vin rouge, 7,000 kilog. de charbon, 4 charrettes, 4 voitures à 4 roues, 4 chevaux, fariées de 1^{re} marque, son et recoupe, et quantité d'autres marchandises.

On paiera comptant, plus 100/0.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e HACAULT, notaire, ou à M. DEFAY, expert à Doué-la-Fontaine. (401)

A VENDRE UNE MAISON située angle de la rue de la Maréchalerie et de la r. St-Nicolas. S'adresser à M^{me} LEFFET, 15, rue de la Maréchalerie, ou à M^e GAUTIER, notaire.

Grande et Belle CAVE A LOUER Située rue de Fenet S'adresser à M. TERRIEN aîné.

UN JEUNE HOMME demande une place de COCHER. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PETITE MAISON 16, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M. SARGET, 14, rue Saint-Lazare.

A VENDRE COFFRES-FORTS INCOMBUSTIBLES, hauteur 120 cm, largeur 63 cm, profondeur 40 cm.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER Magasin de Mercerie Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

ENTREPOT CIDRE de Bretagne PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

Épicerie Parisienne IMBERT ET FILS 33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAVON BRITANNIQUE pour laver à froid LE PAIN, 0 fr. 50

Suppression des lessiveuses et de l'emploi des cristaux-lessives, etc. — Importante économie de temps et d'argent. — Ce savon conserve le linge et lui donne une blancheur éclatante.

LEON FRESCO CHIRURGIEN-DENTISTE 68, Quai de Limoges SAUMUR Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} JUIN

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	93 30	ACTIONS	1890	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	395	Compagnie parisienne du Gaz	527
3 0/0 1891	93 20	Banque de France	4430	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	470	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	362 25
3 0/0 amortissable	95 35	Banque d'Escompte	465	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	472	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	24
4 1/2 1883	104 70	Comptoir national d'Escompte	570	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	465	— 6 0/0 2 ^e série	24
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1262 5	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	423	obligations à lots	91
Oblig. 1855-60 3 0/0	542 50	Crédit Industriel et Commercial	— 0	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	463	Suez 5 0/0 remboursable à 500	600
— 1865 4 0/0	528	Crédit Lyonnais	780	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)			
— 1869 3 0/0	413 50	Crédit Mobilier	380	Est 3 0/0 anc. r. à 500	437	FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	410	Dépôts et Comptes courants	370	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	446 50	Emprunt russe 1862 5 0/0	—
— 1875 4 0/0	522	Société Générale	475	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	444	— 1889 4 0/0	99 50
— 1876 4 0/0	522 50	Est	890	Nord 3 0/0 r. à 500	447 50	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	98 50
— 1886 3 0/0	408	Paris-Lyon-Méditerranée	1500	Orléans 3 0/0 r. à 500	442 50	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLI.)	
Bons de liquidation	525 50	Midi	1320	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	443 50	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	512 50

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX							BORDEAUX — SAUMUR — PARIS								LIGNE D'ORLÉANS														
STATIONS							STATIONS								STATIONS														
Paris	Chartres	Château-du-Loir	Noyant-Méon	Linières-Bouton	Vernantes	Blou	Bordeaux	Saintes	Niort	Thouars	Montreuil-Bellay	Brézé-Saint-Cyr	Chacé-Varrains	Nantilly (arrivée)	SAUMUR (Etat)	Nantes d.	Angers d.	La Ménétré	Les Rosiers	St-Clément	St-Martin	Saumur ar.	Varennes	Port-Boulet	Langeais	Tours arr.	Paris arr.		
Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte soir	Expr. mixte soir	Expr. mixte soir	Expr. mixte soir	Expr. mixte soir	Expr. mixte soir	Expr. mixte soir	
7 55	9 34	10 12	12 22	1 5	3 17	7 49	5 40	7 12	9 9	12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10	10 47	6 30	10 27	12 37	12 52	12 52	11 11	11 41	12 31	2 47	4 59	10 39		
10 13	11 20	11 29	11 43	11 54	12 2		8 35	6 5	9 42	10 51	5 40	8 20	2 37	5 1	9	4 47	6 30	10 27	12 37	12 52	12 52	11 11	11 41	12 31	2 47	4 59	10 39		
12 22	1 5	3 17	7 49				12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10	10 46	10 32	11 15	7 19	10 56	12 46	3 52	3 59	4 7	3 17	7 46	11 11	11 41	12 31	2 47		
11 43	11 54	12 2					10 11	7 27			2 51	5 16	9 41			7 26	12 53	3 59	4 7	6 41	7 26	3 17	7 46	11 11	11 41	12 31	2 47		
							10 16	7 32			3 3	5 29	9 55			3 22	7 52	11 16	1 27	4 45	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	10 50	
																					4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 16	
																					4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 48	
																					10 39		4 48	10 46	2 35	11 58			
																					matin	matin	soir	soir	matin	soir	matin	soir	matin